

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 JUILLET 2020 à 18 h 30

=====

L'an deux mille vingt, le Mercredi 15 JUILLET 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procuration	Si Absent ou Excusé procuration à
TONDEUR Jean-Marie	Présent		
MARECHAL Jean-Maurice	Présent		
DELFORGE Marie-Christine	Présente	X	
DUBOIS Jean-Yves	Présent		
JOCHIMSKI Yannick	Présent		
CARPENTIER Brigitte	Présent		
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Présente		
MERESSE Éric	Présent		
SCHOLAERT Myriam	Présente		
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Excusée		Mme DELFORGE
POULAIN Pascal	Présent		
MICHEL Cathy	Présente		
VALANSOMME Christophe	Présent		
NIVALLE Nathalie	Présente		
SAUVAGE Delphine	Présente		
HUTIN Laure	Présente		
BOULANGER Clément	Présent		

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	18
Absents	00
Procurations	01

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.
Monsieur BOULANGER Clément a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02 JUILLET 2020

Adopté sans remarques

1 / VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

2 / BUDGET PRIMITIF 2020

3 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2020

4 / AMENAGEMENT DU SITE DES ANCIENNES ECOLES : SUBVENTIONS

5 / REAMENAGEMENT DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE TECHNIQUE

EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02 JUILLET 2020

Adopté sans remarques

1 / VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant des subventions attribuées en 2019.

Pour mémoire :	Subvention 2019
GLAM EVENTS	310,00 €
ACPG CATM	310.00 €
Club de l'Amitié	310.00 €
Harmonie « Les amis réunis »	3 500.00€
M.T.L.C.	1 700.00€
Société de chasse	310.00 €
Société Colombophile	310.00 €
Patchwork	310.00 €
Scrabble	310.00 €
Gymnastique	310.00 €
La Pétanque Marquettonne	310.00 €
Association des Secrétaires de Mairie	50.00 €
Judo Club de Marquette	310.00 €
Marquette Marche Loisirs	310.00 €
Dance Compagny	310.00 €
Football « Olympique de Marquette »	500.00€
La Roue Marquettonne	310.00 €
Badminton Loisirs	500.00 €
OCCE (Inspection Valenciennes Escaudain)	300.00 €

Il est précisé que les subventions seront versées sous réserve de la production par ces dernières de leur compte-rendu d'Assemblée Générale et que tous les documents règlementaires soient fournis.

Toutefois, Monsieur MARECHAL, Adjoint au maire, précise que la Commission des Finances a suggéré lors de sa dernière réunion de reporter ce vote afin d'étudier plus précisément les conditions et l'attribution des subventions.

Il est en effet précisé par plusieurs élus l'écart important attribué entre certaines Associations qu'il faut justifier.

Madame DELFORGE informe le Conseil Municipal que la Commission Finances et la Commission Monde Culturel et Associatif devront se réunir à cet effet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

DECISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reporter le vote des subventions jusqu'à la prochaine réunion soit en septembre 2020.

Un courrier sera transmis pour informer les associations de cette décision.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'article 6574 ont été prévus au Budget Primitif 2020.

2/ BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le projet de budget 2020 élaboré par la Commission des Finances et la Commission des travaux s'équilibre commune suit :

Section de fonctionnement :	Recettes	1 201 542,00 €
-----------------------------	----------	-----------------------

	Dépenses	1 201 542,00 €
--	----------	-----------------------

Section d'Investissement :	Recettes	882 144,00 € *
----------------------------	----------	-----------------------

*dont un prélèvement de 132 000 € de la section de Fonctionnement

	Dépenses	882 144,00 €
--	----------	---------------------

Une synthèse par chapitre a été communiquée à chaque conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'Adopter le Budget Primitif 2020

3 / PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2020

Suite aux dernières réunions du Conseil municipal et à la réunion de la Commission de travaux, il est fait un point sur les projets et devis présentés en Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves DUBOIS, Adjoint aux Travaux.

-Plusieurs devis pour la démolition de l'ancienne école maternelle, du logement de fonction et leur désamiantage ont été demandés. Ces devis sont présentés au Conseil.

-Plusieurs devis concernant l'implantation d'abri vélo et abri bus sont présentés, il y a lieu de délibérer afin de pouvoir prétendre à une aide à hauteur de 60% dans le cadre du programme ALVEOLE. Un abri avec 12 emplacements vélos et 2 ou 3 abri bus.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de retenir le devis de l'entreprise MIDAVAINÉ pour 51 500 € HT concernant les travaux repris ci-dessus.

DECIDE d'implanter un abri vélo et des abri bus et Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides afférentes à ce projet.

4 / AMENAGEMENT DU SITE DES ANCIENNES ECOLES :

REHABILITATION DES ANCIENNES ECOLES ET AMENAGEMENT URBAINS POUR LA CREATION D'ESPACE D'ANIMATION RUE VICTOR HUGO

DEPARTEMENT DU NORD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Départemental du Nord subventionne, dans la thématique politique de soutien à l'investissement des collectivités locales et son soutien par l'Aide Départementale aux villages et Bourgs.

Le projet de réhabilitation des anciennes écoles rue Victor Hugo en lien avec la future halle permettra de rassembler tous les publics et toutes les générations.

Ce projet est estimé comme suit :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
DEMOLITION ET DESAMIANTAGE ECOLE ET LOGEMENT DE FONCTION	51 500,00	SUBVENTION ADVB sollicitée (40% de 274 600,20€HT)	109 840,08
CREATION SOLS SOUPLES AIRE DE JEUX ET CLOTURE	32 116,30		
AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX et BOULODROME	15 814,80	SUBVENTION REGION sollicitée Redynamisation centre-ville centre bourg (40% de 274 600,20€HT)	109 840,08
STRUCTURE DE JEUX et MOBILIER URBAIN	50 572,50		
CHANGEMENT DES CHASSIS Maison Culturelle et Associative (ancienne école primaire)	41 096,60		
CREATION D'UN LOCAL AVEC SANITAIRE	75 000,00		
SOUS TOTAL	266 100,20		
ETUDES DE FAISABILITE (M.O)	8 500,00		
		AUTOFINANCEMENT INCLUANT LA TVA	109 840,08
SOUS TOTAL HT	274 600,20		
TVA 20%	54 920,04		
TOTAL TTC	329 520,24	TOTAL TTC	329 520,24

Il est demandé au Conseil Municipal,

- d'approuver le projet,
- de solliciter une subvention au titre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Programmation 2020, soit une subvention de 109 840,08€ correspondant à 40% des dépenses subventionnables estimées à 274 600,20€HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département du Nord et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'autoriser l'ouverture des crédits au budget pour 2020.

DECISION :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet,
- adopte l'estimation des travaux,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs,
- adopte le plan de financement tel qu'il est présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

REGION HAUTS DE FRANCE

La Commune de Marquette en Ostrevant ayant été retenue en 2019 dans le cadre du Dispositif « Redynamisation des centres-villes et centre-bourgs », il y a lieu aujourd'hui de chiffrer une phase du projet (aménagement des abords de la future halle couverte financée par la CAPH) et de solliciter un financement auprès de la Région Hauts de France.

Un comité de pilotage s'étant réuni le 16 décembre 2019 et le 08 juillet 2020.

Un dossier de demande de subvention pourrait être déposé avant le 15 Aout 2020

DECISION : A l'unanimité, Il est décidé de reporter cette demande de subvention et d'étudier de nouveau ce projet. En effet certains devis ne nous sont pas encore parvenus.

5 / REAMENAGEMENT DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur DUBOIS, Adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal, que la Commission travaux s'est réuni et a étudiée le réaménagement des horaires du service technique. En effet, cette réorganisation porterait sur l'aménagement des horaires permettant d'avoir du personnel technique le vendredi après-midi.

Plusieurs aménagements sont à l'étude et une concertation a déjà eu lieu avec des employés du service technique

DIVERS :

- Madame SAUVAGE signale qu'à plusieurs reprises, il lui a été signalé que l'agent communal de l'agence Postale n'était pas à l'heure à son poste. La remarque lui sera faite avant d'entamer des démarches plus disciplinaires.

- Monsieur BOULANGER demande s'il serait possible d'étudier la pose d'un candélabre au niveau des Ecuries du Moulin en direction de Wasnes au Bac, un lampadaire solaire serait peut-être moins onéreux qu'une extension du réseau. Monsieur DUBOIS lui indique qu'il va étudier ce dossier avec la Commission Travaux

FIN DE SEANCE

Les Conseillers,

Le Maire,